

MEMBRE FRONTIERE FRANCAISE

Structure transfrontalière

Au moins un des membres de la structure est adhérent à la MOT (hors Etat français)

- Un seul membre de la structure est adhérent à la MOT 3300€
- Un membre de chaque côté de la frontière est adhérent à la MOT Gratuit (sur demande)

Aucun membre de la structure n'est adhérent à la MOT

- Population supérieure ou égale à 1 million d'habitants 6500€
- Population inférieure à 1 million d'habitants 3300€

Commune, Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou équivalent

- Population supérieure à 100 000 habitants 6500€
- Population entre 15 000 et 100 000 habitants 3300€
- Population inférieure à 15 000 habitants 1500€

Département ou équivalent

- Département français ou équivalent (terrestre ou maritime) 6500€
- Département ou équivalent voisin de la France
 - Aux frontières terrestres 6500€
 - Aux frontières maritimes 3300€

Région ou équivalent

Région française dont la population des départements frontaliers (terrestre ou maritime) est :

- Supérieure à 4 millions d'habitants 13000€
- Entre 1 et 4 millions d'habitants 7500€
- Inférieure à 1 millions d'habitants 6500€

Région ou équivalent voisine de la France

- Aux frontières terrestres 6500€
- Aux frontières maritimes 3300€

Etat voisin de la France, Agence nationale 7500€

Fédérations et autres réseaux 3300€

Agences d'urbanismes 3000€

Entreprises 6500€

Associations et autres structures

- Associations de personnes morales, chambres consulaires, et autres structures..... 3300€
- Associations de personnes physiques et Sociétés coopératives d'intérêt collectif..... 750€

MEMBRE HORS FRONTIERE FRANCAISE

Etats hors frontières françaises 3300€

Autres membres hors frontières françaises 300€